

RÉVISION N°2
Approbation - 2019

CURIS-AU-MONT-D'OR

RÈGLEMENT

C.3.2 Périmètres d'Intérêt Patrimonial



Propos introductifs

Patrimoines, identités et valeurs :

Au-delà d'un patrimoine remarquable, reconnu et préservé par différents outils relevant de l'Etat ou des collectivités (Sites Patrimoniaux Remarquables ou Monuments Historiques) se développe un patrimoine plus discret, dit ordinaire. Il est souvent présent dans notre environnement mais est peu remarqué et s'incarne en des formes matérielles et immatérielles diverses. Il s'agit d'un patrimoine pluriel, contrasté et vivant. Souvent méconnu, sa disparition laisse pourtant des séquelles et de son absence naît un manque.

Là où le patrimoine exceptionnel est unique, remarquable et assimilable à un chef d'œuvre, le patrimoine ordinaire est pluriel. Ce dernier existe dans sa relation au local et non pas dans une représentativité, une exemplarité, un prestige architectural. Patrimoine plus commun, attaché au quotidien, il est le témoignage de l'histoire d'un territoire, de son développement et de ses transformations.

L'enjeu de sa révélation est donc primordial, d'autant qu'il souffre d'une grande fragilité, due à son caractère ordinaire mais également à la pression de contextes urbains en forte mutation. A ce titre, le PLU-H joue un rôle de transmission d'un héritage à intégrer dans la construction de la ville de demain.

Identification et reconnaissance, révéler le patrimoine ordinaire :

La méthode d'identification des éléments patrimoniaux a été uniformisée sur les 59 communes de la Métropole de Lyon. Toutefois, ce recensement ne prétend pas à l'exhaustivité et traduit plutôt une représentativité, au regard de la diversité et de la richesse des territoires.

Il importe d'élargir le regard sur le patrimoine et sa place dans la ville. Il est également nécessaire d'avancer avec discernement en étant vigilant aux excès ; tout ne peut être patrimoine, puisque tout ne fait pas sens et ne se distingue pas du point de vue de l'intérêt collectif.

La diversité des paysages induit des formes urbaines nombreuses et variées. En conséquence, les typologies sont multiples. L'architecture résidentielle, qu'elle soit sous forme individuelle ou collective, est très présente et constitue l'une des principales catégories de patrimoine ordinaire qui se démarque par sa forte présence, son échelle « du quotidien », sa valeur sociale et mémorielle... Fortement mutables au regard de leur modestie, ces typologies n'en restent pas moins des marqueurs du paysage urbain et peuvent aussi constituer des inspirations pour les nouvelles constructions. Constitutifs du bien commun, ces ensembles servent l'intérêt collectif et sont porteurs de valeurs mémorielles, identitaires voire exemplaires. Certains d'entre eux correspondent à un milieu urbain, d'autres appartiennent à un patrimoine vernaculaire plutôt de type rural qui rappelle le quotidien d'un temps passé.

Les travaux de la Conservation du patrimoine du Département du Rhône (anciennement préinventaire des monuments et richesses artistiques) et du Service Régional de l'Inventaire ont largement alimenté les descriptifs des éléments identifiés ; tout comme certains ouvrages réalisés par les communes, associations communales, ou encore le syndicat mixte des Monts d'Or par exemple, qui ont servi de sources d'information.

Une démarche non exhaustive et un parti-pris :

Le parti-pris a été d'identifier des ensembles en privilégiant la traduction en périmètre d'intérêt patrimonial de ceux potentiellement plus menacés par l'évolution urbaine ou plus représentatifs du territoire, de la diversité des formes urbaines dans les secteurs où celle-ci est porteuse de valeurs d'identité. Ainsi, tous les secteurs patrimoniaux n'ont pas été systématiquement identifiés en PIP mais peuvent parfois faire l'objet d'une attention particulière en termes d'outils réglementaires, de type zonage, outils graphiques...

Ils délimitent des ensembles urbains, bâtis et paysagers constitués et cohérents.

Guide de lecture et mode d'emploi :

Dans ces périmètres, la collectivité souhaite sensibiliser toute intervention au respect de l'identité des quartiers, pour promouvoir une stratification du paysage urbain tout en conciliant innovation, créativité et respect de la ville existante. Les périmètres d'intérêt patrimonial sont à la fois une règle et des outils d'information et de dialogue entre la collectivité et les porteurs de projet, fondé, non seulement sur la règle, mais aussi une recherche qualitative à partir d'une connaissance partagée.

Chacun de ces PIP fait l'objet d'une fiche d'identification. Celle-ci précise les caractéristiques essentielles qui fondent l'intérêt patrimonial de ces ensembles. Elle comporte également des prescriptions qui visent à guider tout projet pour ces ensembles, pour concourir à mettre en valeur et révéler les caractéristiques patrimoniales de l'ensemble identifié.

Pour aller plus loin

- Le rapport de présentation, tome 1-partie 3, *les formes et qualités urbaines, le patrimoine bâti : un socle pour un développement urbain respectueux des « identités » locales* ;
- Le rapport de présentation, tome 3-partie 4, *le défi environnemental : aménager un cadre de vie de qualité en alliant valeur patrimoniale, nouvelles formes urbaines et offre de service et d'équipement* ;
- Le règlement, chapitre 4, *qualité urbaine et architecturale, définitions et règles*.

SOMMAIRE

PIP A1 - Hameau de l'Eglise.....	p.4
PIP A2 - Hameau de la Mairie.....	p.6
PIP A3 - Maisons de carriers.....	p.8

Périmètre d'intérêt patrimonial

Hameau de l'Eglise

Identification

Localisation : Route de Saint-Germain au Mont d'Or ; montée du Tilleul ; montée de l'Eglise ; côté de Genevray

Typologie : Tissu de hameaux, grandes propriétés

Valeur : Historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble, situé au nord-est de la commune de Curis-au-Mont-d'Or, se développe autour de l'église Saint-Claude.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Eléments Bâti Patrimoniaux (EBP), repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Ce hameau s'organise le long des voies historiques, autour de l'église. Ce tissu rural est constitué de maisons de ville en pierre, implantées à l'alignement créant un paysage sur rue de murs alternés d'espaces végétalisés.
- Le tissu est peu dense. Le front bâti est interrompu par des murs et portails, qui rythment le paysage urbain, et permettent des vues sur les cours et jardins. C'est donc sur les murs que repose la continuité bâtie. Cette caractéristique accentue l'homogénéité de l'ensemble. La grande hauteur des murs, qui sont d'enceinte et de soutènement en raison du dénivelé, leur donne une présence forte dans le paysage urbain.
- Le bâti s'implante en front de rue, à l'alignement. L'orientation est variable mais les murs d'enceinte assurent la cohésion de l'ensemble. L'épannelage et la ligne de ciel varie au gré du relief mais l'étagement est régulier avec des constructions comptant un étage ponctuellement augmenté d'un niveau de combles aménagés.

- L'architecture est de facture modeste, les façades ne présentent pas de modénature ni ornementation. Il existe deux modes de traitements des élévations : enduites ou à maçonnerie de pierres laissée apparente.
- L'église Saint-Claude de maçonnerie de pierres dorées est mise en scène par l'aménagement de l'espace public.
- Cet ensemble est ceinturé par de grandes propriétés, ce qui lui apporte une qualité notamment paysagère supplémentaire avec la présence de murs, portails et boisements.
- A noter des percées visuelles sur le grand paysage de part et d'autre de l'église Saint-Claude.



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec

l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Rue de la Trolanderie ; rue de la Mairie ; route d'Albigny-sur-Saône ; rue du Beyrion ; rue des Combes

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Historique, urbaine et paysagère



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se situe au cœur de la commune de Curis-au-Mont-d'Or.
- Ce Périmètre d'Intérêt Patrimonial (PIP) compte des Éléments Bâti Patrimoniaux (EBP), repérés au PLU-H.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble concerne un tissu compact de centre ancien, dont une partie a été renouvelée par un petit collectif, situé rue de la Trolanderie, implanté de manière respectueuse de son environnement.
- Le bâti se développe de part et d'autre de la rue de la Trolanderie, le long de rues étroites.
- Cet ensemble est composé de maisons de ville principalement implantées en front de rue, à l'alignement, de façon pratiquement continue. Les épannelages sont réguliers, avec une séquence sur la rue René Tachon où la ligne de ciel est continue sur une série de maisons. Les constructions comptent deux étages (le second est souvent moins haut que le premier).
- L'architecture est de facture modeste avec des façades lisses, ne présentant pas de modénature ni d'ornementation. A noter toutefois, la présence d'appuis de baies en saillie, linteaux de porte en bois et parfois un traitement

différencié du soubassement en élévation (maçonnerie de pierres laissée apparente).

- Le paysage urbain est marqué par les murs de pierres dorées, qui assurent la continuité bâtie dans les césures entre les constructions. Les portails animent ponctuellement les rues par leur architecture remarquable (arc en plein cintre, moulures, piliers, linteaux de bois, double vantaux, voire génoises ...).

- L'îlot situé entre les rues René Tachon et du Beyrion possède un cœur entièrement végétalisé qui assure une transition avec le domaine de la Trolanderie (Classé Monument Historique).



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec

l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Identification

Localisation : Chemin des Carrières

Typologie : Tissu de bourgs et villages

Valeur : Historique, urbaine, paysagère, sociale et d'usage



Caractéristiques à retenir

CONTEXTE :

- Cet ensemble se trouve à l'ouest du hameau de la Mairie. Il se développe le long du chemin des Carrières.

et par la prégnance de leur maçonnerie de pierre dorée.

- Trois tunnels d'extraction de pierre se devinent sous les terrasses en remblais.

CARACTERISTIQUES :

- Cet ensemble, caractéristique, est fort de l'identité de Curis-au-Mont-d'Or. Il est constitué de maisons de carriers (ouvriers des carrières) qui s'installent suivant la pente.

- Ces constructions sont mises en valeur par les falaises, implantées à l'arrière et qui matérialisent un fond de scène. Cette mise en scène est complétée par les espaces non-bâtis situés au-devant de l'ensemble, qui laisse des vues très dégagées.

- Le bâti s'implante en front de rue, à l'alignement, selon un parcellaire en lanières très perceptible dans le paysage urbain. La continuité bâtie repose à la fois sur les maisons mais aussi sur les murs de soutènement. L'épannelage est régulier, avec des constructions comptant un étage augmenté d'un niveau de combles aménagés.

- L'architecture est de facture modeste, les façades lisses ne présentent pas d'élément de modénature ni d'ornementation.

- Les murs de soutènement des terrains et des voies ont un impact considérable sur le paysage urbain par leur hauteur



Prescriptions

- **Prendre en compte l'identité et la cohérence du secteur en s'appuyant sur les caractéristiques décrites auparavant :**

- En cas de réhabilitation :

Les éléments de modénature à caractère patrimonial sont conservés et mis en valeur.

Les matériaux (couverture, menuiserie, enduits...) sont adaptés aux caractéristiques patrimoniales du bâtiment.

Les enduits sont adaptés dans leurs teintes et finitions au caractère patrimonial de l'immeuble.

L'intervention sur une façade est traitée de façon homogène sur l'ensemble du bâtiment (menuiserie, garde-corps, occultations...).

Il convient de préserver les principes d'occultation en adéquation avec les caractéristiques patrimoniales du bâtiments (exemples : jalousies, persiennes, volets bois, volets métalliques...) et le mobilier qui les accompagne (exemples : lambrequins, garde-corps ouvragés ...). Les volets roulants sont parfaitement intégrés et leur coffre n'est pas saillant par rapport au nu de la façade et est masqué par un dispositif de type lambrequin. Cependant, une réinterprétation contemporaine des dispositifs d'occultation traditionnels peut être envisagée.

- En cas de constructions neuves :

L'opération de constructions neuves respecte le paysage urbain à travers la prise en compte des principales caractéristiques décrites, tout en permettant une écriture contemporaine valorisant le caractère patrimonial de l'ensemble.

Sur les volumes principaux, seules les toitures à deux ou quatre pans sont admises. Sur les volumes annexes, d'autres types de toiture sont admis. Toutefois, une attention particulière est portée à la typologie mise en oeuvre et aux matériaux employés afin de trouver une cohérence avec le tissu environnant.

Seul le Volume Enveloppe de Toiture et de Couronnement (VETC) bas est admis.

- **Organiser les extensions et constructions annexes de manière à ne pas dénaturer la cohérence d'ensemble**

Les extensions prennent en compte les caractéristiques patrimoniales du bâtiment. Elles sont en cohérence avec

l'identité de la rue et s'implantent de manière à en limiter l'impact sur le paysage urbain.

Par leurs implantations et volumétries, elles garantissent la lecture du volume initial de la construction à valeur patrimoniale.

Les surélévations font l'objet d'une attention d'insertion, notamment en termes d'impact paysager.

- **Préserver la qualité paysagère**

Mettre en valeur les caractéristiques végétales.

Les murs anciens de qualité (en pierre, galets ou pisé) et les clôtures anciennes à caractère patrimonial (en béton moulé à décor, en ferronnerie) sont conservés, sauf percées ponctuelles. Tout nouveau mur ou nouvelle clôture participe à la cohérence de l'ensemble

Le rapport aux falaises ainsi que les vues vers cet ensemble depuis la route des Monts d'Or doivent être conservés.